



RISQUES SOLAIRES

Uvex sensibilise avec Sécurité Solaire



Créée en 1994, l'association La Sécurité Solaire s'associe à Uvex dans le cadre du programme national "Soleil et Santé au travail"

Photoconjonctivite, photokératite, DMLA*... Une exposition fréquentes aux rayons ultraviolet (UV) peut entraîner de multiples pathologies oculaires. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 20 % des cas de

cataracte pourraient être évités en se protégeant correctement les yeux des UV. Pour attirer l'attention des professionnels sur les risques solaires au travail, Uvex et l'association Sécurité Solaire ont

indiqué, courant avril, s'associer pour déployer une campagne conjointe de prévention à destination, en particulier, des professionnels du BTP. Dans cette optique, des documents de sensibilisation (affiches et dépliants)

sont à disposition des distributeurs et des entreprises. Des sessions d'information et des ateliers sur la protection des yeux sont également organisés au sein d'entreprises et d'instituts de formation. En vue de « rendre davantage concrets l'impact des rayons UV sur les yeux », Uvex a par ailleurs mis au point une lunette d'impression 3D qui simule les effets d'une cataracte.

Enfin, une convention sur le thème de la sécurité et de la santé au travail pour la filière de la construction a eu lieu à Paris mi-avril. L'occasion pour le fabricant de dévoiler des innovations permettant de réduire les risques dans ce secteur encore très touché par les accidents de travail. En Europe, sur 192 millions de salariés, près de 15 millions passent au moins 75 % de leur vie professionnelle à l'extérieur. ● S. V.

*Dégénérescence maculaire liée à l'âge.